

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER  
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DELIB2024-211-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

**OBJET : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA VOREILLE A VABRES -  
DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la zone d'activités intercommunale de la Voreille à Vabres à vocation de pôle bois ;

**Vu** l'extension de la zone d'activités de la Voreille prévue dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 ;

**Considérant** une extension possible de 4.4 ha, dans le prolongement de cette zone d'activités, sur une partie de parcelle cadastrée section E 542 sur la commune de Vabres, zonée 1AUyf au PLUi ;

**Considérant** le projet de développement de la scierie du Milieu, du groupe FORESTERRA, installée sur la zone de la Voreille, avec la création notamment d'un parc à bois, nécessitant une extension de la zone d'activités ;

**Vu** l'étude de faisabilité technique et financière de l'extension de cette zone d'activités confiée au cabinet Allo Claveirole par Saint-Flour Communauté dans la perspective d'un portage de cette extension par Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** au préalable, que conformément à l'article L.311-1 et suivants du code forestier, il est nécessaire de solliciter auprès des services de la préfecture l'autorisation de défricher, et de fournir tous les documents nécessaires à l'instruction de cette demande ;

**Considérant** que cette parcelle est propriété de la SCI De Vaureilles, qui a donné mandat à Saint-Flour Communauté par courrier en date du 13 septembre 2024, pour effectuer cette démarche sur la parcelle suivante :

- Partie de la Parcelle cadastrée E 542 commune de Vabres : surface totale : 16.0785 ha – Surface à défricher : 4.4 ha environ

**Considérant** que la surface définitive de cette emprise sera fixée après bornage de la parcelle par un géomètre expert ;

**Etant** précisé qu'un protocole d'accord sera conclu avec la SAS scierie du Milieu définissant les engagements de chacun dans cette opération ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 29 avril 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE** la demande d'autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle cadastrée section E 542 à Vabres annexée à la délibération dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de la Voreille à Vabres ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à déposer la demande d'autorisation de défrichement auprès des services de la Préfecture du Cantal pour ladite parcelle située sur la commune de Vabres ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DELIB2024-211-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024